

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00398
Numéro SIREN : 385 351 986
Nom ou dénomination : BAZIN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt 5730

BAZIN ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 160.000 Euros
Siège social : BIHOREL (76420)
« Le Blanc Logis » 216 Route de Neufchâtel
385 351 986 RCS ROUEN
SIRET 385 351 986 00026



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2022

L'an 2022, le 27 juin à 11 heures.

Les associés de la société **BAZIN ET ASSOCIES**, société par actions simplifiée au capital de 160.000 Euros, dont le siège social est à BIHOREL (76420) Le Blanc Logis, 216 route de Neufchâtel, se sont réunis en assemblée générale au siège social sur la convocation faite par la Présidente.

Il a été établi par les soins de la Présidente une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunion.

Madame Laetitia BAZIN-CAUCHY préside l'assemblée en qualité de Présidente et déclare la séance ouverte.

Elle constate d'après la feuille de présence que 3 associés possédant 10.000 actions sont présents ou représentés.

L'assemblée réunissant ainsi plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- 1°) le bilan, les comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- 2°) le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- 3°) le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.
- 4°) la feuille de présence signée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'assemblée rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- affectation des résultats,
- quitus au Président,
- rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- décès du Directeur général,
- pouvoirs au porteur.

La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Pascal BAZIN Directeur Général de la société, survenu le 4 juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente et les associés présents.